

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 15

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

**Présents :**

M. Franck JÉZÉQUEL, M. Christian CAMMAGRE, Mme Catherine AURIOL, Mme Virginie PARAIRE, Mme Ludivine LAROQUE, M. Frédéric MAUREL, Mme Chrystelle DERACHE, M. Mathieu LAFON, M. Fabien SIMONINI, M. Christophe MAURIÈS, Mme Magali CHABOT, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, M. Adrien BENOIST et Mme Pauline FOURNY

Date de la convocation : 18/03/2026

Date d'affichage : 18/03/2026

Mme Pauline FOURNY est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Installation du Conseil Municipal et Election du Maire**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. José NUNES, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, des démissions de M. Claude ALBA, M. Jean-Marc ALLAIN et Mme Christine TRESSOL et a déclaré installer (dans l'ordre de naissance) :

M. Franck JÉZÉQUEL, M. Christian CAMMAGRE, Mme Catherine AURIOL, Mme Virginie PARAIRE, Mme Ludivine LAROQUE, M. Frédéric MAUREL, Mme Chrystelle DERACHE, M. Mathieu LAFON, M. Fabien SIMONINI, M. Christophe MAURIÈS, Mme Magali CHABOT, M. Thierry ZANARDO, Mme Manon POUZENC, M. Adrien BENOIST et Mme Pauline FOURNY dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Franck JEZEQUEL, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mme Pauline FOURNY.

Le président a été invité à approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal du 3 mars 2026 et à le signer.

Le président a invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le président a désigné 2 assesseurs pour l'élection : M. José NUNES et M. Mathieu LAFON.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Élection du maire**

**Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- **M. Frédéric MAUREL : 14 voix**

M. Frédéric MAUREL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Frédéric MAUREL



Le secrétaire de séance,  
Pauline FOURNY

